

doc
CA1
EA
81R21
FRE

DOCS

CA1 EA 81R21 FRE

Recommandations du Gouvernement
canadien au Directeur general en
vue de la preparation du deuxieme
plan a moyen terme de l'U

43247193

M
b2143914

43-247-193

RECOMMANDATIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN
AU DIRECTEUR GENERAL EN VUE DE LA
PREPARATION DU DEUXIEME PLAN A MOYEN
TERME DE L'UNESCO

Juin 1981

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

DEC 11 1987

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

TABLE DES MATIERES

	Pages
PROBLEMES GÉNÉRAUX	
Question 1	1
Question 2	4
Question 3	6
Question 4	8
Questions 5 et 6	9
PROBLEMES SPÉCIFIQUES	
Question 7	9
ACTION À ENTREPRENDRE	
Question 8	10
Question 9	18
RÔLE ET MISSION DE L'UNESCO	
Question 10	18
INDICATIONS DE RESSOURCES	
Question 11	21
SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS	
Question 12	27

LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX

QUESTION 1

Quels sont, à votre avis, les principaux problèmes mondiaux qui se posent actuellement et qui, par leur évolution probable d'ici à la fin du siècle et notamment au cours de la prochaine décennie, vous paraissent devoir comporter des incidences importantes pour l'avenir des différentes sociétés, pour la satisfaction des aspirations et des besoins des peuples et des individus, et pour la réalisation "d'une vie digne et d'un progrès social continu"?

Il importe tout d'abord de proposer certains critères de sélection des problèmes auxquels l'Unesco devrait s'attaquer dans les années 80. Par conséquent, l'on propose que l'Organisation s'attaque uniquement aux problèmes:

- a) qui se rapportent directement aux objectifs définis dans sa Constitution, ou qui en découlent directement;
- b) qui ne constituent pas actuellement le mandat principal ou une préoccupation majeure d'une autre institution spécialisée des Nations Unies;
- c) dont la solution exige manifestement une contribution de tous les domaines de compétence de l'Unesco;
- d) qui sont d'envergure mondiale et qui sont des problèmes de peuples et de sociétés, et non pas des problèmes limités à un secteur particulier, par exemple l'éducation ou la science et la technologie.

En application de ces critères, les problèmes mondiaux auxquels le programme de l'Unesco devrait s'attaquer dans les années 80 pourraient être: la paix et la sécurité, le respect de la justice, l'application de la règle du droit, le respect des droits de la personne, le respect des libertés fondamentales et le bien-être de l'humanité dans son ensemble.

Il est considéré en outre que la planification du développement jusqu'à présent s'est trop concentré sur les indicateurs économiques, les taux de croissance, l'industrialisation, la mécanisation et la technologie. Nous avons trop souvent perdu de vue celui qui doit bénéficier de toute cette activité, l'être humain lui-même. La détérioration de la qualité de la vie qui en a été le résultat a entraîné à son tour des troubles sociaux et d'autres problèmes mondiaux.

L'un des principaux défis des années 80 sera de réorienter la planification de manière à l'axer sur le développement de l'individu et de tenir compte, dans l'élaboration des plans, de leur impact sur ce développement. Il est proposé d'incorporer ce thème au Plan, qui devrait en outre aborder les problèmes qui touchent l'individu directement sous les deux rubriques suivantes: 1) la qualité de la vie et 2) l'adaptation au changement.

La qualité de la vie

Bon nombre de personnes dans le monde, peut-être même la majorité, trouvent que la qualité de la vie se détériore. Cela est particulièrement vrai de certains groupes - les femmes, les personnes âgées, les enfants, les personnes handicapées et les habitants des régions rurales - qui, pour diverses raisons, se ressentent particulièrement de cette détérioration générale.

Voici certains des facteurs qui contribuent à la détérioration de la qualité de la vie:

Économie: L'écart entre les habitants des pays riches et ceux des pays pauvres s'accroît, de même que l'écart entre riches et pauvres à l'intérieur d'un même pays. Trop nombreux sont les analphabètes, les chômeurs et les sous-employés, les aliénés et ceux qui vivent dans l'insécurité.

Pauvreté: La majorité des habitants dans les pays en développement s'appauvrissent; même dans les pays industrialisés, l'inflation fait un nombre croissant de pauvres.

Population: Une croissance démographique rapide crée des difficultés à la fois pour le pays et pour l'individu; parfois c'est aux personnes âgées, parfois aux jeunes, que la société ne peut assurer des possibilités et des services adéquats.

Environnement: Bon nombre de personnes vivent dans des endroits où la qualité de l'air, de l'eau et de la terre laisse à désirer, alors que d'autres manquent d'aliments, de combustible et de matières premières - le prix d'un écosystème dégradé.

Sécurité: Beaucoup trop de personnes sont victimes d'actes de violence de la part d'individus, de groupes à l'intérieur de leur propre pays ou d'autres pays, ou vivent dans la peur de tels actes.

Droits de la personne: À mesure que les tensions augmentent, les droits fondamentaux d'un nombre croissant de personnes sont attaqués, restreints et violés.

Pour un trop grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants, la détérioration de la qualité de la vie est une entrave à leur développement en tant qu'individus.

Adaptation au changement

L'adaptation au changement a toujours été une condition de l'évolution de l'humanité. Aujourd'hui, cependant, bon nombre de personnes éprouvent des difficultés à s'adapter à certains changements ainsi qu'au rythme où le monde évolue. Parmi ces changements, citons:

La révolution technologique résultant de l'importation de nouvelles techniques et de systèmes nouveaux et déroutants de transport, de communication et de production; les machines, les méthodes et les mentalités qu'un peuple peut considérer comme une menace à sa culture et à son équilibre.

La révolution dans le domaine des communications, qui bouleverse les habitudes de communication avec d'autres peuples et collectivités et qui soulève des doutes quant à la capacité de chaque pays de mettre la communication au service du développement de l'humanité.

L'interdépendance croissante entre individus et nations, qui rapproche de la vie quotidienne des gens d'autres cultures et points de vue qui leur semblent parfois porter atteinte à leurs croyances et les rendent intolérants au lieu de les enrichir.

La régionalisation croissante et l'identification de plus en plus grande au groupe - parfois pour faire contre-poids à l'interdépendance impersonnelle - qui permet à l'individu de se développer pleinement.

Les communications transculturelles, qui ont énormément amélioré les capacités techniques de la société mais ne lui ont pas permis dans une mesure comparable de remplacer les conflits par des relations interculturelles positives et utiles.

Le stress culturel qui, comme le stress personnel, s'accroît à mesure que les transferts scientifiques et techniques et les programmes de développement imposent de nouvelles valeurs culturelles, menacent les valeurs habituelles et aliènent les nombreuses personnes qui se trouvent exclues de ce processus de développement.

Possibilités

Malgré l'importance des défis que nous sommes appelés à relever, nous avons plusieurs raisons de faire confiance à nos capacités. La première est notre sensibilisation croissante à ces défis, qui nous a permis d'améliorer notre perception des besoins et des problèmes de l'humanité et devrait nous amener à déployer de plus grands efforts intellectuels pour trouver des solutions. La deuxième raison est l'accroissement des connaissances dans tous les domaines, notamment les sciences humaines, l'écologie et les études culturelles. La troisième raison est l'accroissement des compétences dans le domaine technique et de l'évaluation de leur incidence, ainsi que dans le domaine des médias de communication, de la gestion et de l'animation. Enfin, la quatrième raison est le nombre croissant de facilités institutionnelles à tous les niveaux: organisateurs nationaux, accords bilatéraux, réseaux interdisciplinaires, systèmes de gestion, qui tous peuvent être mis à contribution pour le plus grand bien de l'individu.

QUESTION 2

Pouvez-vous indiquer, pour illustrer cette analyse, comment ces problèmes affectent votre pays ou votre région? Quelles incidences ont-ils, ou pourraient-ils avoir, par exemple, sur les différents secteurs d'activités, sur les conditions de vie des populations, sur les valeurs et les comportements sociaux et culturels?

Le Canada se préoccupe de ces problèmes mondiaux, d'une part, parce qu'il n'est pas indifférent à leurs manifestations dans sa situation nationale et, d'autre part, parce qu'il fait partie de la communauté internationale.

Comme il est l'un des pays privilégiés de la planète, il se préoccupe davantage de la solution de ces problèmes à l'échelle internationale, en particulier dans les pays moins privilégiés, que des avantages directs qu'il peut tirer des progrès sur le plan national. Il y a longtemps que la paix, la sécurité et le désarmement font partie des objectifs prioritaires de sa politique étrangère; si l'humanité ne progresse pas dans ce sens, les conséquences seront également dévastatrices pour tous les pays, qu'ils soient privilégiés ou non. De par sa Constitution, le Canada est tenu de veiller au respect des libertés et des droits fondamentaux de ses citoyens, pourtant très différents sur les plans culturel, ethnique, linguistique et régional, et il s'inquiète de la violation continuelle de ces principes fondamentaux de la société dans les autres parties du monde, de même qu'à l'intérieur de ses propres frontières. L'édification d'une société juste et l'application de lois équitables dépassent le cadre des droits et libertés de la personne; aussi le Canada continue-t-il de travailler en vue d'une plus grande justice en droit et dans les faits; il considère d'ailleurs que ce problème est l'un des principaux facteurs de la crise mondiale actuelle. La société canadienne est certes l'une des plus avancées, mais elle n'en reste pas moins aux prises avec des problèmes de sous-développement et de développement mal orienté. La réalisation d'un développement centré sur la personne humaine apparaît essentielle au bien-être futur du Canada ainsi que de toutes les sociétés, qu'elles soient industrielles ou en voie de le devenir. Bon nombre des fléaux qui s'abattent sur le monde aujourd'hui - famine, malnutrition, pauvreté, indigence, oppression - peuvent être attribués à un manque ou à une absence de progrès dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technologie (y compris, et peut-être principalement, des sciences et des techniques sociales), de la culture et de la communication. Les progrès dans ces domaines viseront les causes des problèmes plutôt que leurs symptômes et seront plus efficaces à longue échéance que les efforts déployés pour soulager directement la misère humaine, lesquels ne doivent pas pour autant être interrompus (il appartient aux organismes compétents de les poursuivre).

Le Canada est tout à fait conscient que les changements qui s'imposent dans le système international, en particulier les progrès en vue d'un nouvel ordre mondial fondé sur la solidarité, l'interdépendance et l'intérêt mutuel de tous les êtres humains, nécessiteront des ajustements

majeurs chez lui comme dans les autres sociétés industrielles. Il importe d'examiner au plus tôt, aux échelons national et international, quels seront ces ajustements et comment ils pourront être prévus et réalisés. Mais le Canada se rend compte aussi qu'il est dans le meilleur intérêt de tous les habitants de la planète que la décennie qui commence voit des progrès importants dans la solution de ce problème fondamental de l'évolution de l'humanité.

Ceci dit, le Canada continuera de s'intéresser aux domaines suivants:

développement social et amélioration de la qualité de la vie: le Canada connaît de nombreux problèmes de développement qui ressemblent assez à ceux avec lesquels se trouvent aux prises les pays en développement: collectivités isolées, disparités régionales, minorités, condition de la femme. Les efforts déployés pour trouver des solutions à ces problèmes témoignent de la décision d'attacher une plus grande importance à la promotion de chances égales pour tous et à l'amélioration de la qualité de la vie de tous les Canadiens;

développement culturel et communications transculturelles: l'expérience du Canada au chapitre de la pluralité culturelle, ses efforts pour protéger sa souveraineté et son identité nationale, sa recherche d'un système qui permette le développement harmonieux de tous les secteurs de la population, y compris les peuples autochtones, sont des domaines de préoccupation de nombreux autres États membres également. Par ailleurs, la Conférence de l'Unesco sur les politiques culturelles prévue pour 1982 et ses suites suscitent un grand intérêt;

éducation scolaire: le Canada pourrait et devrait être davantage sensibilisé aux questions globales afin d'acquérir des capacités qui lui permettront de trouver des solutions constructives aux problèmes mondiaux;

éducation extrascolaire: ce secteur revêt un intérêt particulier pour le Canada car il offre à des catégories spéciales de citoyens l'occasion d'améliorer leur participation et leur contribution à la société;

environnement: la régénération de l'environnement est source de vive préoccupation au Canada, tant au niveau officiel qu'au niveau des communautés elles-mêmes, et l'on est entièrement conscient de la nécessité de coordonner les efforts sur le plan international;

développement technologique: on s'intéresse également aux incidences du développement technologique sur les sociétés et les cultures, de même qu'aux transferts de connaissances et de technologie;

communication: le Canada possède des compétences et du matériel qu'il est disposé à mettre à la disposition d'autres pays aux fins de l'étude des questions dans ce domaine.

QUESTION 3

Quelle est votre conception du rôle de l'Unesco dans l'examen et l'élucidation de ces problèmes et dans la sensibilisation des responsables et des populations?

Le Canada estime qu'en raison de son mandat, l'Unesco peut et doit jouer un rôle de premier plan dans toute action menée pour s'attaquer aux problèmes qui se poseront à l'avenir, rôle qui diffère de celui d'autres institutions de l'ONU.

Il appartient à l'Unesco, entre autres, d'encourager la coopération intellectuelle entre les pays afin de promouvoir l'application de la justice et de la règle du droit ainsi que le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales. À cet effet, l'Organisation doit promouvoir la collaboration et une meilleure entente entre les pays par le biais de relations éducationnelles, scientifiques et culturelles. En outre, il appartient à l'Unesco d'inviter les pays à mesurer les progrès réalisés et à envisager l'avenir sous une perspective globale aussi bien qu'humaine.

Le Canada comprend fort bien que les pays en développement, aux prises avec des problèmes immédiats, aient prié l'Unesco de jouer un rôle actif dans des projets de développement spécifiques. Même si l'on reconnaît que la majorité des pays en développement souhaitent que l'Organisation joue un rôle dans le domaine du développement, il serait néanmoins fort regrettable que l'Unesco devienne une simple agence de développement.

L'Unesco devrait être au service des pays développés aussi bien qu'en développement. Ses activités de développement ne doivent pas la détourner de son rôle de pivot mondial de la coopération intellectuelle. Les deux groupes ont besoin d'un point de rencontre où l'on pourra établir les parallèles et comprendre les différences entre les défis que seront appelés à relever les pays en développement et les pays développés. Or, l'Unesco est particulièrement bien placée pour jouer ce rôle essentiel.

Par conséquent, le Canada invite l'Unesco à promouvoir surtout la compréhension, la collaboration et les échanges interculturels entre les pays. En outre, l'Unesco devrait réduire son activité directe dans certains domaines au profit des rôles et des activités suivantes:

catalyseur - inciter d'autres groupes à étudier les problèmes, à prendre des mesures et à échanger des renseignements;

intermédiaire - faciliter le dialogue entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest;

poste d'écoute - surveiller les principaux courants d'opinions, les tendances, l'évolution de la situation;

signal d'alarme - donner l'alarme aux autres et proposer des mesures préventives;

bureau central de transmission d'information - faciliter la coopération entre individus et institutions à tous les niveaux;

modèle de collaboration et d'auto-suffisance - proposer ce modèle par son approche des problèmes et ses méthodes de travail.

conscientiseur - sensibiliser davantage la communauté internationale aux questions se rattachant aux droits de la personne, à la discrimination et aux préjugés;

chef de file - en ce qui concerne la participation des femmes à toutes les activités de l'Unesco et leur avancement, notamment à des postes où elles sont appelées à prendre des décisions.

Cette réorientation aurait d'importantes incidences au niveau du programme, en réduisant le nombre d'activités et en précisant les orientations des activités qui seront maintenues.

QUESTION 4

Comment conviendrait-il, à votre avis, d'orienter les efforts tendant à la recherche de solutions à ces problèmes, compte tenu de l'évolution récente de la vie internationale?

Même s'il peut être utile d'analyser les problèmes mondiaux avant d'élaborer un plan d'action, une telle analyse ne peut fournir que des données générales qui seront utilisées aux fins de l'élaboration du plan, et non des données permettant de choisir des objectifs à moyen terme.

Par conséquent, le Canada propose que le second Plan à moyen terme aborde la question des efforts qu'il y a lieu de déployer au cours d'une période déterminée pour améliorer le sort de l'humanité dans son ensemble. Cette approche permettra certainement une planification plus pragmatique et mieux adaptée aux ressources relativement limitées de l'Unesco. En outre, elle permettra d'éviter que l'Organisation ne disperse ses efforts en cherchant vainement à trouver des solutions à tous les problèmes mondiaux.

Par conséquent, il est proposé:

- a) qu'un nombre limité d'objectifs soient définis pour chacun des problèmes mondiaux;
- b) que des objectifs soient définis par rapport aux formes que l'Organisation entend donner à son action et qu'ils soient énoncés suivant un ordre de priorité;
- c) que soit adopté et appliqué un nombre limité de principes d'action s'inscrivant à l'intérieur d'objectifs reliés aux problèmes mondiaux.

QUESTIONS 5, 6, 7 et 8

Ces questions traitent toutes des domaines de compétence de l'Unesco; aussi seront-elles examinées ensemble afin d'éviter les recouvrements et les répétitions.

QUESTION 5

Quel est, à votre avis, la contribution qu'il est possible d'apporter dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, à la conception et à la mise en oeuvre de solutions à ces problèmes? Votre réponse pourrait se fonder sur une analyse des efforts actuels ou envisagés dans chacun de ces domaines et de l'orientation des politiques qui s'y appliquent.

QUESTION 6

Pouvez-vous indiquer quelles sont, et notamment dans votre pays ou dans votre région, les contraintes que ces problèmes et leur évolution suscitent dans les domaines de compétence de l'Unesco, pour ce qui est du développement de l'éducation, du progrès de la recherche scientifique, y compris la recherche en sciences sociales, du développement culturel, du développement des systèmes de communication et d'information?

PROBLÈMES SPÉCIFIQUES

QUESTION 7

Pouvez-vous indiquer, en outre, pour chacun des domaines particuliers de compétence de l'Unesco, quels sont les problèmes majeurs qui se posent et qui paraissent devoir revêtir une importance essentielle d'ici à la fin du siècle?

En identifiant et en analysant ces problèmes, vous souhaiterez peut-être tenir compte de situations dans votre pays, dans la région dont il fait partie ou dans le monde en général (ou encore au sein de votre organisation) ainsi que des obstacles ou "difficultés" actuellement apparents et qui pourraient s'aggraver dans les années à venir, entravant ainsi certains aspects du développement considérés comme souhaitables dans les domaines de compétence de l'Organisation. Ou bien, au contraire, vous pourriez indiquer dans votre réponse les événements que vous jugez prometteurs, notamment l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences, ou les progrès prévus ou possibles à cet égard et susceptibles d'avoir une incidence considérable sur la vie des sociétés dans les années à venir.

ACTION À ENTREPRENDRE

QUESTION 8

Compte tenu des réponses que vous avez données aux questions 5, 6 et 7 ci-dessus, quelles devraient être, à votre avis, les actions à entreprendre et les politiques à mettre en oeuvre, dans les domaines de compétence de l'Unesco, au niveau national et sur le plan de la coopération régionale et internationale?

La contribution de l'éducation et de la science ainsi que le rôle de la culture et de la communication dans le domaine du développement ont fait l'objet d'analyses détaillées au sein de l'Unesco ainsi que par d'autres institutions des Nations Unies. Les contraintes imposées à l'évolution dans ces domaines par la course aux armements, le sous-développement et les violations des droits de la personne ont également fait l'objet de nombreuses études. Plusieurs rapports importants sur des questions mondiales ont été publiés récemment, notamment: le rapport de l'OCDE intitulé Face aux futurs: Pour une maîtrise du vraisemblable et une gestion de l'imprévisible; le rapport de la Commission Brandt intitulé Nord-Sud - Un programme de survie; et le rapport du US Council on Environmental Quality et du département d'État intitulé The Global 2000 Report to the President.

Cependant, le Canada souhaite faire état des vues suivantes portant sur les divers domaines de compétence de l'Unesco et sur des préoccupations particulières.

ÉDUCATION

Plusieurs documents publiés récemment sur des questions éducationnelles devraient servir de documents de base aux fins des discussions dans ce domaine. Ces documents sont: The School in Question, de Torsten Husén; le Rapport présenté au Club de Rome intitulé No Limits to Learning; Future critical issues in education, de Philip H. Coombs; l'exposé de principes de la Banque mondiale sur le secteur de l'éducation et divers documents publiés récemment par l'Unesco dans le cadre du projet sur l'éducation en l'an 2000.

Il ressort de ces rapports et documents qu'une discussion du rôle, de la place et de l'importance de l'éducation dans le cadre du processus global d'évolution de l'humanité s'impose. Par conséquent, il y a lieu de contrebalancer l'impression qui se dégage des autres rapports importants sur les questions mondiales mentionnées ci-dessus que l'éducation n'aurait peut-être pas de contribution à apporter à l'étude et à la solution de la "problématique" mondiale. Cependant, au contraire, le besoin d'éducation s'accroît et les défis dans ce domaine sont extraordinaires. L'Unesco, particulièrement bien placée pour considérer les questions dans une perspective intersectorielle, devrait favoriser une discussion générale du nouveau contexte social ou écologie de l'éducation

qui, d'après les divers rapports sur l'éducation, se dégage actuellement. Il conviendra de considérer de nouveaux modèles faisant état de nouvelles structures et méthodes.

Le deuxième Plan à moyen terme doit tenir compte du fait qu'un nombre croissant d'individus appartenant à des groupes très divers consacrent de plus en plus de temps aux études. Ce phénomène souligne la nécessité de réduire la dépendance à l'égard des structures éducatives traditionnelles et de développer de nouvelles modalités d'accès et de nouveaux types de services adaptés aux besoins de la société d'aujourd'hui. On aurait tort, dans le cadre du thème général du développement de l'humanité, de ne mettre l'accent que sur la formation scolaire. D'importantes activités d'enseignement et d'apprentissage ont lieu en-dehors de ce cadre et sans le concours d'enseignants. Par conséquent, il y a lieu de "décloisonner" l'éducation et même en quelque sorte de la "déprofessionnaliser", afin d'utiliser pleinement les ressources humaines disponibles tout en respectant les contraintes budgétaires. En outre, il y a lieu de mieux adapter l'éducation aux besoins des adultes. Par conséquent, il convient de considérer le développement et l'éducation dans une perspective plus vaste englobant non seulement l'enseignement de type scolaire, mais des activités extrascolaires organisées dans des milieux divers.

Certains parallèles évidents entre les défis que sont appelés à relever les pays en développement et les pays développés permettent d'espérer une certaine interdépendance et la mise en commun des idées. Il y a lieu de trouver un lieu où pourront se rencontrer, ou plutôt se rejoindre, les deux tendances, du Nord et du Sud: celle du Nord est à la recherche et à la réflexion portant sur les moyens qui permettraient à l'individu de s'adapter à l'évolution et à la transformation de la société, et celle du Sud est à mettre l'accent sur le maintien de l'identité culturelle et les aspirations de la collectivité. Le Canada espère que l'Unesco pourra être un tel lieu de rencontre.

Voici certains des grands défis et des principales possibilités dans le domaine de l'éducation:

- les buts et les objectifs en matière d'éducation qui prépareront l'humanité toute entière à la vie en l'an 2000;
- une nouvelle prise de conscience des possibilités d'apprentissage de l'être humain, des influences qui ont une incidence sur l'apprentissage et des divers moyens de promouvoir l'apprentissage;
- le potentiel éducatif de la révolution dans le domaine des communications qui élargit l'accès à l'apprentissage et au développement, et ses incidences pour la culture, les établissements et les programmes d'études. Dans les pays développés, l'avènement d'une société informatisée posera de nouveaux défis aux planificateurs de l'éducation et pourrait même changer les règles de base actuelles dans ce domaine;

- la nécessité d'élargir notre concept de l'alphabétisme et d'accroître les efforts déployés pour éliminer l'analphabétisme, tant dans les pays développés que dans les pays en développement;
- la nécessité d'accorder une place plus importante à la promotion du respect des droits de la personne, à la coopération et à la bonne entente, à l'apprentissage d'autres langues; préoccupation à l'égard de la qualité de la vie et du travail, de la paix, de la science et de la technologie, ainsi que des capacités d'anticipation et de participation qui sont essentielles à l'apprentissage par des moyens innovateurs.

La bonne entente et la coopération entre individus ou collectivités ne naissent pas spontanément: ce sont des choses qui s'apprennent.

SCIENCES NATURELLES

Dans un monde dominé par la technologie, il y a lieu pour l'Unesco d'accorder une place plus importante à l'avancement des sciences, notamment la technique et le génie. La Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (CNUSTD), qui a eu lieu à Vienne en 1979, a sommé la communauté internationale d'accorder une plus grande attention au besoin de progrès technique et notamment aux besoins des pays en développement à cet égard. Par conséquent, l'Unesco doit jouer un rôle essentiel dans l'application du Programme d'action adopté par la CNUSTD, en particulier dans le domaine des sciences appliquées, pour venir en aide aux pays en développement.

Les grands programmes internationaux dans le domaine de la géologie (IFCP), l'écologie (MAB), l'hydrologie (IHP) et l'océanographie (IOC/MSD) se sont révélés très utiles et il conviendrait de les renforcer par des projets régionaux majeurs.

Il y a lieu de féliciter l'Unesco pour son excellent travail au chapitre du développement d'une approche interdisciplinaire, notamment dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB). Visiblement, il convient de poursuivre les efforts en ce sens et d'entreprendre de nombreux autres projets mettant en cause plusieurs disciplines. A titre d'essai, on pourrait entreprendre des projets interdisciplinaires plus avancés recoupant certaines activités dans le domaine de l'énergie et du programme MAB.

L'Unesco doit assurer un appui soutenu aux activités de la Commission océanographique internationale (COI) et de la Direction des sciences de la mer aux fins de l'exécution de programmes coopératifs intergouvernementaux dans le domaine des sciences océaniques et de la mer. Ensemble, ces deux groupes peuvent contribuer de façon importante à une utilisation mondiale avisée des ressources océaniques, à la compréhension

des interfaces et des activités océaniques et au maintien d'un milieu marin sain. Les deux prochaines décennies seront à cet égard d'importance critique. C'est au cours de cette période qu'il faudra établir des mécanismes intergouvernementaux viables pour gérer l'ensemble des océans et coordonner les activités à cet égard. Des efforts concertés devront être déployés dans le cadre de programmes nationaux pour promouvoir l'acquisition de connaissances scientifiques sur les systèmes océaniques et marins et pour assurer l'utilisation rationnelle des ressources et le bien-être de l'humanité dans son ensemble. Les objectifs du Plan à moyen terme devraient refléter la nécessité d'identifier les changements à long terme, tant physiques que chimiques, qui surviennent dans le milieu marin, et ce, sous trois principales rubriques: les ressources biologiques, les ressources non biologiques et le climat océanique. L'Unesco doit promouvoir le développement de nouvelles compétences techniques dans ces domaines afin de faciliter la collecte de données sur les mers et les océans.

Il convient de continuer d'accorder une priorité élevée à l'éducation dans le domaine des sciences et du génie, aux importants programmes majeurs liés à l'éducation, ainsi qu'au programme de la science au service de la société. Il convient notamment de renforcer cette dernière activité, afin que les incidences des progrès scientifiques et techniques soient mieux comprises de la société qui dépend d'elles. Dans le même ordre d'idées et en raison des préoccupations exprimées à cet égard, la pollution, l'élimination des déchets, les dangers des médicaments synthétiques, le rôle de la chimie et la régénération de l'environnement revêtent une grande importance dans un monde de plus en plus industrialisé. Par conséquent, ces domaines devraient également recevoir une attention considérable de la part de l'Unesco.

Par ailleurs, d'autres sciences et domaines revêtent un intérêt important pour les années 80, par exemple la biotechnologie, les biomatériaux, la micro-électronique, la chimie des produits naturels, la microbiologie appliquée et les sources renouvelables d'énergie.

Cependant, l'Unesco ne possède ni les ressources financières ni les ressources humaines nécessaires pour lancer et maintenir tous les programmes mentionnés; il faut donc procéder à un choix, qui revêt une importance capitale. Ainsi, il y aurait lieu d'apporter beaucoup plus de soins à l'établissement des priorités et au choix des programmes et des activités. À cet effet, on pourrait par exemple identifier des projets conçus pour répondre à des besoins particuliers.

Il faut entretenir et intensifier les liens étroits avec la communauté scientifique internationale. À cet effet, une plus grande participation directe aux programmes scientifiques de l'Unesco de la part du Conseil international des unions scientifiques (CIUS) accroîtrait utilement l'accès de l'Organisation à la communauté scientifique, comme dans le cas des activités entreprises en coparticipation par l'Unesco et l'Union internationale des sciences géologiques (IUSG) et par

l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le CIUS. Jusqu'ici, cette façon de procéder s'est révélée efficace et économique, et d'autres entreprises coopératives du même genre seraient certainement utiles.

SCIENCES SOCIALES

Le Canada appuie fermement les énoncés dans la partie III de l'Annexe à la résolution 21C/100 concernant le rôle des sciences sociales, leur développement, leur structure et leurs objectifs, ainsi que la nécessité de leur accorder une place plus importante. À cet égard, il est essentiel de reconnaître l'importance primordiale accordée aux sciences sociales dans le mandat de l'Unesco. Ce rôle central des sciences sociales doit être davantage reconnu au sein de l'Organisation pour s'imposer à l'ensemble de la communauté des sciences sociales.

Diverses mesures s'offrent à l'Unesco pour accroître l'impact des sciences sociales sur ses programmes. Ainsi, l'Organisation devrait:

- consacrer davantage de ressources aux sciences sociales;
- accroître les échanges d'information entre les sciences sociales et d'autres disciplines;
- mieux utiliser les réseaux existants et, lorsque la chose est nécessaire, établir de nouveaux liens;
- entreprendre des consultations élargies et encourager la participation des jeunes à ce processus;
- promouvoir une approche interdisciplinaire et intégrée. À cet égard, l'insuffisance constatée au niveau du Secrétariat de l'Unesco est une source de préoccupation. Le programme MAB, par exemple, qui témoigne d'une approche interdisciplinaire, se déroule pratiquement sans participation du secteur des sciences sociales. Il reste beaucoup à faire pour permettre des échanges intersectoriels au sein du Secrétariat et pour modifier à cette fin les mécanismes actuels.

CULTURE ET COMMUNICATION

Étant donné que les sociétés deviennent de plus en plus conscientes de l'importance capitale de la culture et des facteurs qui la nourrissent, la modifient et la transforment au niveau collectif ainsi qu'individuel et rappelant les principes qui garantissent les droits de la personne dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, l'Unesco doit réaffirmer dans son Plan à moyen terme l'universalité de la culture et son rôle fondamental en ce qui concerne tous les aspects de

l'activité humaine. Par conséquent, l'Organisation doit attribuer, au sein de tous ses programmes et activités, une place beaucoup plus importante à la culture et à ses multiples dimensions.

Au Canada, la nécessité d'en venir aux prises avec toute une série de problèmes dans le domaine de la culture et de la communication prend des proportions presque critiques.

En ce qui a trait au deuxième Plan à moyen terme, le Canada recommande que l'on tienne compte des considérations suivantes:

- il y a lieu de considérer la culture dans une optique globale, comme un élément essentiel de toutes les fonctions et de toutes les activités de l'Unesco, et de reconnaître les liens qui existent entre la culture, les sciences naturelles et sociales, l'environnement et l'éducation en adoptant une approche interdisciplinaire aux activités et objectifs de programme;
- le Plan à moyen terme doit présenter les objectifs culturels de l'Unesco de manière cohérente et détaillée, afin qu'une plus grande priorité soit accordée dans le budget biennal aux programmes et activités ayant pour objet de réaliser ces objectifs culturels;
- l'Unesco devrait entreprendre des études interdisciplinaires en vue d'évaluer l'impact de ses activités sur la culture et la manière dont les diverses cultures influent sur ces activités.

En ce qui concerne l'information, et notamment le débat qui a lieu actuellement au sein de l'Unesco sur les questions se rattachant à ce domaine, il y a lieu de mentionner que l'approche adoptée a créé un certain malaise au Canada. Les journalistes canadiens, par exemple, pensent que la liberté de la presse est menacée. En outre, dans l'optique canadienne, il semble erroné de dire qu'il y a consensus parmi la communauté internationale sur un nouvel ordre mondial d'information. Même si l'on semble généralement reconnaître la nécessité de s'attaquer aux problèmes soulevés par les débats à ce sujet, les discussions n'ont abouti à aucune entente quant aux mesures concrètes qu'il conviendrait de prendre.

Par ailleurs, l'Unesco devrait reconnaître le mandat spécifique d'autres organisations qui s'occupent déjà des aspects internationaux de la communication. Dans ce domaine, de l'avis du Canada, le rôle de l'Unesco serait plutôt celui de coordinateur et de catalyseur aux fins de l'étude des questions de la communication que d'organisme orienté vers l'action. Ainsi, tout élargissement de l'éventail des activités de l'Unesco dans le domaine de la communication devrait se faire dans le cadre de la coopération avec les organisations existantes.

En outre, le Canada souhaiterait que l'Unesco examine les divers moyens par lesquels le PGI pourrait harmoniser les diverses activités d'information actuellement confiées aux différents secteurs.

Tous les documents de l'Unesco doivent être rédigés dans un style aussi objectif que possible afin d'éviter les provocations inutiles et la polarisation des attitudes. Cela est d'autant plus important que les mots recouvrent souvent des concepts qui font l'objet d'un consensus général.

LA CONDITION DE LA FEMME

Le Canada se préoccupe des conséquences que peut entraîner pour la femme la détérioration de la qualité de la vie. La Conférence mondiale de la décennie des Nations Unies pour la femme, qui s'est déroulée à Copenhague en juillet 1980, a particulièrement insisté sur cette question. Bien que les femmes représentent la moitié de la population adulte mondiale et officiellement le tiers de la main-d'oeuvre, et qu'elles fournissent les deux-tiers des heures totales de travail, elles ne reçoivent qu'un dixième du revenu mondial et ne possèdent qu'un centième de la propriété. De plus, au cours des cinq dernières années et dans de nombreux pays, la situation des femmes dans ces secteurs désavantagés s'est détériorée, notamment en ce qui concerne le travail et l'éducation. Le rapport de la Commission Brandt démontre clairement que les plans de développement ont élargi l'écart entre l'homme et la femme et accru le rôle dominateur de l'homme, au grand détriment de la société en général, puisque le succès du développement dans la plupart des pays dépend largement de la contribution des femmes.

Le Canada souhaite attirer l'attention sur la gravité de la situation et demande à l'Unesco d'en tenir compte durant toute la période du Plan à moyen terme. Plus précisément, l'Unesco devrait:

- au lieu de considérer les questions intéressant les femmes comme un problème parmi d'autres, faire de l'amélioration de la condition de la femme un objectif central de toutes ses activités;
- faire un effort particulier pour s'assurer que l'on donne suite, durant la période couverte par le prochain Plan à moyen terme, aux résolutions sur la condition de la femme adoptées majoritairement au cours des sessions de 1974, 1976, 1978 et 1980 de la Conférence générale de l'Unesco. La résolution de 1980, en particulier, réclame des mesures spécifiques sur lesquelles il y a lieu de se pencher immédiatement: promotion de la femme dans toutes les activités de programme; augmentation du nombre de femmes dans les postes-clés; augmentation des ressources financières et humaines; priorité aux programmes spécifiques et surtout aux programmes éducationnels qui s'attaquent au problème croissant de l'analphabétisme chez les femmes; plus grande participation des femmes à tous les niveaux d'activités.
- adopter des principes d'action affirmative pour ses méthodes d'embauche et ses activités de programme;
- servir de modèle en ce qui concerne l'intégration à part entière des femmes aux activités de planification et de mise en oeuvre de tous les programmes;

- examiner les questions intéressant les femmes selon une approche interdisciplinaire;
- pour répondre au besoin urgent, mettre sur pied davantage d'activités d'éducation du public afin de le sensibiliser aux problèmes posés par la discrimination et les préjugés envers les femmes, d'aider les femmes à comprendre la situation des femmes d'autres pays, et d'encourager les femmes à développer leur potentiel afin de leur permettre de contribuer pleinement à la société;
- établir les priorités de recherche suivantes: améliorer les indicateurs sociaux et économiques afin de mesurer la contribution réelle des femmes dans la société, assurer la formation de chercheurs scientifiques féminins dans tous les pays et encourager la recherche sur les questions intéressant les femmes.

QUESTION 9

Sur la base des commentaires que vous avez formulés en réponse aux questions 1 à 8 et à la lumière de votre propre expérience, vous êtes invités à indiquer les précisions et les suggestions qu'appellent de votre part les considérations contenues dans l'annexe de la résolution 21C/100, en soulignant notamment celles qui se rapportent à des aspects de l'action future de l'Organisation que vous jugez prioritaires et en proposant, le cas échéant, des priorités autres que celles qui ressortent de cette annexe.

Sur la base des commentaires formulés en réponse aux questions précédentes, nous recommandons que dans chaque domaine de compétence, le deuxième Plan à moyen terme soit conçu de manière à assurer que chaque secteur:

- accorde la priorité aux contributions particulières que le domaine de compétence concerné sera censé apporter à la solution des problèmes mondiaux retenus;
- intègre parfaitement ses différentes activités, en mettant l'accent sur l'interdisciplinarité tant à l'intérieur du domaine concerné que dans les relations avec les autres domaines;
- puisse être cohérent et axé principalement sur quelques secteurs prioritaires par la mise en oeuvre de projets majeurs et de programmes internationaux;
- contribue, par la formation, la mise en place d'infrastructures et d'institutions, à développer la compétence endogène des pays en développement, grâce à des programmes conçus en fonction des priorités définies dans le pays lui-même (ou la région, le cas échéant) à l'égard des problèmes mondiaux retenus;
- collabore avec les institutions à tous les niveaux et encourage la coopération internationale par le système d'organisation en réseaux;
- se concentre sur les aspects techniques et essentiels des programmes par lesquels l'Unesco peut contribuer le mieux au développement;
- contribue au développement en favorisant une plus grande communication entre les spécialistes du domaine, ceux qui élaborent les politiques et le grand public.

ROLES ET MISSIONS DE L'UNESCO

QUESTION 10

Pouvez-vous indiquer, à la lumière des commentaires et des suggestions que vous avez formulés ci-dessus, quelle est la conception d'ensemble que votre

pays ou votre organisation se fait du rôle et des principales missions de l'Unesco au cours de la décennie 1980?

La résolution 21C/100 contient le paragraphe suivant:
La Conférence générale

"Considère que les principales formes que devrait revêtir l'action menée par l'Unesco en vue de contribuer à la solution des problèmes mondiaux pourraient être les suivantes:

- a) encourager la recherche, la réflexion et la coopération intellectuelle et scientifique;
- b) familiariser l'opinion publique mondiale avec la nature de ces problèmes, en vue de rendre la communauté mondiale consciente de leur importance et de leur urgence;
- c) promouvoir la diffusion des connaissances et les échanges d'expériences;
- d) contribuer à l'élaboration des politiques et des stratégies en vue d'apporter des solutions pratiques à ces problèmes;
- e) mettre en oeuvre des programmes orientés vers l'action, aux fins du développement, et notamment en faveur des pays en développement."

Avez-vous des suggestions à formuler, à propos des problèmes ou des domaines prioritaires que vous avez identifiés en réponse aux questions précédentes, en ce qui concerne les formes que devrait revêtir l'action de l'Unesco au cours de la décennie 1980?

Il y aurait lieu d'envisager l'Organisation dans une perspective à long terme et de soulever des questions quant à ses activités présentes et son orientation future. Il faudrait également s'attaquer à plusieurs problèmes, tels l'évaluation inadéquate, fragmentée et mal définie des programmes, une approche trop sectorielle, un système trop bureaucratique et centralisé et la perte d'une partie de l'appui des intellectuels.

Le Canada estime qu'il faudrait restructurer les activités de l'Unesco et les choisir selon un ensemble bien précis de principes directeurs. Il faudrait également établir des règles plus rigoureuses quant à leur mise en oeuvre.

PRINCIPES D'ACTION DE PROGRAMME

En réaffirmant certains rôles-clés de l'Unesco, comme nous l'avons fait dans la réponse à la question 3, nous mettons du même coup l'accent sur certains autres principes d'action de programme. Il faudrait notamment:

accorder une attention particulière aux programmes qui visent à développer un sentiment de communauté entre toutes les nations en favorisant l'appréciation mutuelle des cultures et l'apprentissage des langues, la compréhension réciproque entre les peuples et une plus grande ouverture d'esprit, en établissant des relations non-conflictuelles, et en aidant les différents pays à apprendre à partager et à devenir de véritables partenaires plutôt que des adversaires;

concevoir des programmes qui sauront s'adresser à toutes les couches de la population;

accroître la circulation de l'information en se servant des réseaux existants, comme les organisations internationales non-gouvernementales, et favoriser au besoin la création de nouveaux réseaux;

continuer à promouvoir les échanges entre les pays;

favoriser le réexamen des modèles de développement en améliorant la qualité des indicateurs économiques en général afin d'en élargir la portée et en établissant des indicateurs sociaux et culturels qui reflèteront d'autres dimensions du bien-être social.

PRINCIPES POUR L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Dans l'exécution de ses programmes, l'Unesco devrait se concentrer sur certains critères. Le Canada recommande que les buts et objectifs soient énoncés de manière à permettre leur évaluation dans le cadre des programmes de travail biennaux. En outre, nous recommandons l'adoption des principes suivants:

mettre l'accent sur la qualité plutôt que sur la quantité de travail; à cet effet, déterminer dans quels secteurs l'Unesco devrait s'engager directement et dans quels autres elle devrait s'en tenir au rôle de conseiller ou de catalyseur. L'Organisation ne peut plus se permettre d'être tout à tous.

promouvoir, dans le cadre de l'Organisation elle-même l'approche interdisciplinaire. Comme on l'a déjà dit, le Canada a constaté au cours de sa participation aux programmes de l'Unesco que le personnel de l'Organisation oppose une certaine résistance à l'approche intégrée et intersectorielle. Pourtant ces programmes, de par leur nature, exigent une approche interdisciplinaire. Toutefois, de nombreuses questions, tels les problèmes écologiques et les questions intéressant les femmes, continuent d'être examinées selon une approche sectorielle, même si l'approche interdisciplinaire constitue la seule façon valable de les aborder. Si l'on veut que l'Unesco devienne un modèle dans ce domaine, il faudra nécessairement déterminer quels sont les obstacles à l'interdisciplinarité.

QUESTION 11:

Le Rapport préliminaire du Directeur général sur le Plan à moyen terme pour 1984-1989 (21C/4) soumis à la vingt et unième session de la Conférence générale comportait dans sa partie II une section consacrée aux indications de ressources (par. 46 à 49), dont la teneur était résumée dans un tableau intitulé "Types possibles d'indications de ressources".

La Conférence générale a inclus dans sa résolution 21C/100 le paragraphe 4 consacré à cette question et dont le texte est le suivant:

"Invite le Directeur général, en consultation avec les États membres et avec le Conseil exécutif, à procéder à une étude approfondie des modalités de présentation des indications de ressources dans le prochain Plan à moyen terme, en examinant notamment les deux hypothèses suivantes:

- a) le Plan devrait indiquer, pour donner une idée de la répartition des ressources, l'importance relative accordée à ses divers éléments;
- b) le Plan devrait comporter, en vue de faire apparaître les priorités, des indications de ressources exprimées sous la forme de taux de croissance biennale en termes réels."

Laquelle de ces deux hypothèses vous paraît-il souhaitable de retenir et pour quelles raisons? Estimez-vous préférable d'avoir recours à une autre solution?

Le Canada estime que les deux hypothèses énoncées dans le paragraphe 4 de la résolution 21C/100 ne sont pas acceptables et préférerait que le Plan ne comporte pas d'indications de ressources, ou bien que les données fournies ne supposent pas un accroissement des ressources de l'Unesco.

Nous reconnaissons qu'il est souhaitable et même essentiel d'indiquer, parmi les divers éléments du Plan, les priorités relatives ainsi que les changements qui pourraient survenir à cet égard durant la période d'application du Plan. Selon l'hypothèse a), ces données seraient fournies au début de la période visée, mais les changements de priorité qui pourraient survenir plus tard ne seraient pas indiqués. Ainsi, après le premier exercice biennal, cette solution s'avérerait imparfaite et ne serait plus pertinente.

L'hypothèse b) est également inacceptable aux yeux du Canada puisqu'elle suppose des taux de croissance qui ne peuvent être déterminés que dans le budget biennal. Pour les raisons signalées dans le troisième point de la réponse à la question 12, le Canada est fortement opposé à cette supposition. Par ailleurs, l'argument selon lequel ces taux de

croissance ne sont que des indications et n'obligent en rien les États membres n'est pas valable. L'expérience a démontré, non seulement à l'Unesco mais dans d'autres organisations nationales et internationales, que de telles indications tendent à créer des attentes, puis à être acceptées implicitement, et à devenir finalement, quand encore elles ne sont pas dépassées, des décisions de facto. Il faut absolument éviter que le deuxième Plan ne mette les États membres et la Conférence générale dans une situation aussi insidieuse.

Le Canada propose une troisième hypothèse qui surmonterait ces difficultés et permettrait d'indiquer les priorités relatives de façon plus précise. La méthode proposée consiste essentiellement à indiquer les priorités et les changements de priorités en pourcentages des ressources totales qui seront allouées à chaque élément et à chaque exercice biennal. Voici les indications de ressources qui pourraient être incluses:

- a) les priorités relatives initiales seraient indiquées par la répartition des ressources au début de la période couverte par le Plan, exprimée à la fois en dollars constants et en pourcentages, et ce, à tous les niveaux, soit (i) les problèmes mondiaux visés par le Plan, (ii) les objectifs établis en fonction des problèmes mondiaux, (iii) les thèmes en lesquels se divise chaque objectif, (iv) les cibles fixées pour chaque thème (en supposant qu'il y ait plus d'une cible par thème) et (v) les actions du programme en vue de chaque cible (en supposant qu'il y en ait plus d'une);
- b) à l'intérieur de chaque niveau, soit (i) les problèmes mondiaux, (ii) les objectifs, (iii) les thèmes, (iv) les cibles et (v) les actions du programme, les priorités relatives seraient aussi indiquées par le pourcentage des ressources affecté à chaque élément de tel niveau;
- c) les changements proposés dans les priorités relatives pendant la période couverte par le Plan seraient indiqués en donnant pour chaque niveau (comme en (b) ci-dessus) la répartition en pourcentages des mêmes ressources pour chacun des deux exercices biennaux suivants, et ce, à chacun des cinq niveaux.

Les tableaux suivants donnent une bonne idée de la façon dont se feraient les indications de ressources (les chiffres sont arbitraires). On suppose que le budget total s'élève à 200 millions de dollars US pour l'exercice de base; on suppose aussi que tous les éléments à tous les niveaux apparaissent par ordre de priorité et que les plus prioritaires d'entre eux exigent davantage de ressources d'un exercice à l'autre. Les indications de ressources sont d'abord données pour l'ensemble du programme, puis ensuite pour chaque niveau en descendant vers la base de la pyramide, mais uniquement pour l'élément qui vient en tête dans l'ordre de priorité.

a) Ressources totales du programme: 200 millions \$US = 100%
(en supposant 6 problèmes mondiaux visés)

	Exercice de base	2e exercice biennal	3e exercice biennal
Problème mondial I	25	26	27
Problème mondial II	20	20	21
Problème mondial III	18	18	18
Problème mondial IV	15	17	19
Problème mondial V	12	11	10
Problème mondial VI	10	8	5
	100%	100	100

b) Problème mondial I: 50 millions \$US = 100%
(en supposant 4 objectifs)

	Exercice de base	2e exercice biennal	3e exercice biennal
Objectif I.A.	40	41	42
Objectif I.B.	30	27	25
Objectif I.C.	20	23	25
Objectif I.D.	10	9	8
	100%	100	100

c) Objectif I.A.: Base: 10 millions \$US = 100%
(en supposant 4 thèmes)

	Exercice de base	2e exercice biennal	3e exercice biennal
Thème I.A.1	35	37	40
Thème I.A.2	30	30	30
Thème I.A.3	25	23	20
Thème I.A.4	10	10	10
	100%	100	100

d) Thème I.A.1: Base: 3,5 millions \$US = 100%
(en supposant 5 cibles)

	Exercice de base	2e exercice biennal	3e exercice biennal
Cible I.A.1.(a)	35	37	40
Cible I.A.1.(b)	30	33	35
Cible I.A.1.(c)	20	15	15
Cible I.A.1.(d)	15	10	0
Cible I.A.1.(e)	0	5	10
	<u>100%</u>	<u>100</u>	<u>100</u>

e) Cible I.A.1.(a): Base: 1,2 millions \$US = 100%
(en supposant 3 actions de programme)

	Exercice de base	2e exercice biennal	3e exercice biennal
Action I.A.1.(a)(i)	50	60	70
Action I.A.1.(a)(ii)	30	30	30
Action I.A.1.(a)(iii)	20	10	0
	<u>100%</u>	<u>100</u>	<u>100</u>

Les indications de ressources résultant des décisions qui établissent les priorités à chaque niveau peuvent être aisément transformées en pourcentages des ressources totales pour donner une idée des priorités relatives globales. À titre d'exemple, le tableau suivant donne les chiffres récapitulatifs pour les seuls éléments qui viennent en tête de l'ordre de priorité:

Niveau	Exercice de base (millions de \$US constants)	1er exercice biennal		2e exercice biennal		3e exercice biennal	
		% des res. totales	% des res. à chaque niveau	% des res. totales	% des res. à chaque niveau	% des res. totales	% des res. à chaque niveau
Total	200	100	-	-	-	-	-
Problème mondial I	50	25	25	26	26	27	27
Objectif I.A	20	10	40	10.7	41	11.3	42
Thème I.A.1	7	3.5	35	4.0	37	4.5	40
Cible I.A.1.(a)	2.4	1.2	35	1.5	37	1.8	40
Action I.A.1.(a)(i)	1.2	0.6	50	0.9	60	1.3	70

Cette méthode peut paraître très complexe à première vue. On peut se demander, par exemple, si le Plan lui-même devrait indiquer les priorités relatives au niveau des activités de programme ou s'il ne vaudrait pas mieux qu'on le fasse tous les deux ans lors de l'élaboration du programme et du budget biennaux. Mais la méthode proposée n'est pas si complexe qu'elle en a l'air et présente plusieurs avantages sur les hypothèses proposées par la Conférence générale et sur les options décrites dans le document 21C/4:

- a) elle exige que les priorités soient établies et les changements de priorités déterminés sans supposer que les ressources vont augmenter suivant un taux de croissance donné;
- b) elle permet d'établir les priorités à chaque niveau, là où peuvent et doivent être portés des jugements indépendants sur l'importance relative des éléments de tel niveau;
- c) elle permet aux différents centres de responsabilité de l'Organisation de se faire concurrence pour obtenir les ressources limitées affectées à chaque niveau, à condition, bien entendu, que ces centres de responsabilité ne correspondent pas aux niveaux eux-mêmes, en d'autres termes, qu'il n'y ait ni problèmes ni objectifs sectoriels;

- d) elle permet de mesurer le degré de concentration ou de dispersion des ressources à tous les niveaux;
- e) elle permet d'indiquer quand prennent fin ou quand débutent les thèmes, les cibles et les activités de programme pendant la période couverte par le Plan;
- f) elle n'anticipe pas d'augmentations de ressources, mais reste ouverte à cette possibilité sans qu'il en résulte nécessairement un remaniement des priorités.

Question 12:

Indépendamment des questions identifiées ci-dessus, vous pourriez indiquer toutes autres suggestions et recommandations que vous souhaiteriez éventuellement formuler en vue de contribuer à l'élaboration du Plan à moyen terme pour 1984-1989.

Les suggestions et recommandations qui suivent portent sur certains aspects du deuxième Plan qui ne peuvent être traités directement dans les questions 1 à 11. Le Canada considère que ces aspects sont de première importance si l'on veut que l'expérience acquise dans la réalisation du premier Plan soit profitable à celle du deuxième Plan et lui assure une plus grande efficacité.

1. Le premier Plan à moyen terme ne s'est pas avéré aussi efficace que prévu. Il n'a pas rempli de façon satisfaisante tous les objectifs à moyen terme énoncés par le Directeur général lors de la 21e session (21 C/4). Le Canada attache une grande importance à ces objectifs et espère que l'on tâchera par tous les moyens de veiller à ce que le second Plan réalise mieux ces objectifs. À cet effet, il faudra repenser la conception et la structure du Plan dans le sens indiqué dans le rapport préliminaire du Directeur général de la 21e session de la Conférence générale (21 C/4). À cet égard, nous aimerions signaler deux facteurs qui nous semblent particulièrement importants pour assurer la réussite du Plan.

(a) Le Plan devrait se concentrer sur un nombre moins important de problèmes mondiaux afin de réduire la dispersion des ressources limitées de l'Unesco qui s'est produite dans le cadre du premier Plan. Ces problèmes devraient se rattacher directement aux objectifs généraux de l'Unesco tels que définis dans sa Constitution et faire nettement partie de son mandat en tant qu'institution spécialisée des Nations-Unies. En outre, ces problèmes devraient être d'envergure mondiale et préoccuper particulièrement les États membres. Enfin, leur compréhension et leur solution devraient manifestement exiger une contribution de tous les domaines de compétence de l'Unesco. Nous estimons que les "problèmes" ou objectifs suivants répondraient à ces critères:

- i) la réalisation de la paix et de la sécurité, y compris le désarmement;
- ii) le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales;
- iii) l'application de la justice et de la règle du droit aux échelons national et international;

- iv) la réalisation d'un développement centré sur la personne humaine;
 - v) l'avancement de l'humanité dans les domaines de compétence de l'Unesco;
 - vi) l'édification d'un nouvel ordre mondial fondé sur la solidarité, l'interdépendance et l'intérêt mutuel de tous les êtres humains.
- (b) Le Plan devrait comporter moins d'objectifs et définir ceux-ci par rapport à la contribution particulière que l'Unesco entend apporter, dans le cadre du deuxième Plan à moyen terme, à la solution des problèmes mondiaux ou des objectifs choisis. Cette contribution pourrait être définie par rapport à l'action que l'Organisation entend entreprendre à l'égard des divers problèmes mondiaux, conformément au paragraphe 2 de la résolution 21C/100. Afin d'assurer tout au long du programme une approche beaucoup plus interdisciplinaire et intégrée, chaque domaine de compétence ou chaque secteur devra contribuer à la réalisation de chacun des objectifs. Il ne devrait pas y avoir d'objectifs particuliers à un secteur et le Plan devrait être conçu de manière à ce que chaque programme sectoriel:
- i) accorde la priorité aux contributions particulières que le domaine de compétence concerné sera censé apporter à la solution des problèmes mondiaux retenus;
 - ii) intègre parfaitement ses différentes activités, en mettant l'accent sur l'interdisciplinarité tant à l'intérieur du domaine concerné que dans les relations avec les autres domaines;
 - iii) puisse être cohérent et axé principalement sur quelques secteurs prioritaires par la mise en oeuvre de projets majeurs et de programmes internationaux;
 - iv) contribue, par la formation et la mise en place d'infrastructures et d'institutions, à développer la compétence endogène des pays en développement dans le domaine de compétence concerné, grâce à des programmes conçus en fonction des priorités définies dans le pays lui-même (ou la région, le cas échéant) à l'égard des problèmes mondiaux retenus;
 - v) retienne comme principal mode d'action la collaboration avec les institutions à tous les niveaux et la promotion de la coopération internationale par le système de liaison et d'organisation en réseaux;

- vi) se concentre sur les aspects techniques et essentiels par lesquels l'Unesco peut contribuer le mieux au progrès du domaine de compétence concerné;
- vii) contribue à mettre au point de meilleures applications du domaine de compétence dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux en favorisant une plus grande communication entre les spécialistes du domaine, ceux qui élaborent les politiques et le grand public.

2. Le Plan devrait établir des principes d'action qui pourraient être systématiquement appliqués à l'élaboration et à l'exécution du programme et qui n'ont pas été clairement établis dans le premier Plan. Plus précisément, ces principes devraient déterminer le mode d'action à entreprendre pour atteindre les objectifs et identifier quels seront les principaux types d'institutions et d'organisations dont on recherchera la collaboration pour l'exécution du programme. Ils devraient avoir pour principale fonction d'assurer que l'Unesco ne s'engage pas directement dans des secteurs où ses ressources limitées pourraient être utilisées plus efficacement (et ainsi entraîner un effet multiplicateur plus grand) dans le cadre d'une collaboration à divers niveaux avec d'autres institutions. Nous proposons les principes d'action suivants, qui permettraient à l'Unesco:

- a) de jouer un rôle de catalyseur, d'inciter d'autres organismes à agir afin d'optimiser ses ressources limitées;
- b) de rechercher la collaboration d'institutions à tous les niveaux dans l'exécution de ses programmes;
- c) de faciliter la coopération entre institutions à tous les niveaux en établissant des cadres de coopération et en aidant ces institutions à s'organiser en réseaux;
- d) d'établir des lignes directrices et d'inciter d'autres organismes à agir suivant ces lignes directrices, plutôt que de tout faire par elle-même;
- e) de respecter l'autonomie des institutions et de chercher par son action à renforcer leur capacité d'autosuffisance et d'autodétermination.

Pour évaluer le succès du programme de l'Unesco, il faut considérer le nombre de rapports que l'Organisation a aidé à établir sur le plan de la coopération, de la communication et des échanges, et qui ont continué d'eux-mêmes, tout en demeurant fructueux, sans aide supplémentaire de l'Unesco. De cette façon, l'Organisation contribuera, dans un monde interdépendant, au développement de la coopération internationale en établissant les rapports institutionnels nécessaires à la poursuite des intérêts communs et à l'édification de la solidarité humaine.

L'Unesco devrait limiter ses activités d'établissement de normes et de critères aux secteurs de première importance dans lesquels il existe un besoin manifeste et primordial, et où il est possible d'en arriver à un accord général.

3. Le Plan devrait être conçu de façon à ce que l'Unesco fasse un effort concerté pour utiliser au mieux ses ressources actuelles. Le Canada n'a cessé d'affirmer au cours des dernières années qu'en raison de la crise qui affecte l'économie mondiale et la plupart des économies nationales, il faut faire preuve de la plus grande prudence quant à l'utilisation des ressources internationales très limitées. Cette situation se maintiendra vraisemblablement au cours des dix prochaines années et pourrait même s'aggraver. Par conséquent, le Plan ne doit pas supposer une augmentation sensible des ressources de l'Unesco au cours de cette période. Par ailleurs, une évaluation et une révision complètes du programme actuel s'imposent en vue de déterminer les éléments qui ne sont plus hautement prioritaires et qui pourraient être progressivement abandonnés afin de réaffecter les ressources à de nouvelles activités plus importantes. L'Unesco devrait montrer sa volonté et sa capacité de prendre des décisions difficiles - analogues à celles que doivent prendre, à l'heure actuelle, nombre de pays membres - concernant la répartition optimale de ses ressources actuelles. En outre, le Plan devrait préciser les changements de priorités qui en résulteront et qui seront requis durant la période d'application. La méthode de présentation des indications de ressources suggérée dans la réponse à la question 11 devrait faciliter la prise de ces difficiles décisions prioritaires.

4. Le Plan devrait être concis et ne comporter ni de longues analyses des problèmes mondiaux ni de données historiques superflues. Il devrait exposer essentiellement les éléments spécifiques, les principes, les priorités et les stratégies qui devront être respectés aux fins de l'élaboration du programme. Son utilité dépendra de sa capacité à établir des principes directeurs et des paramètres clairs pour le développement et l'évaluation du programme.

3 5036 20026346 8

COPRESS®

DOCS
CA1 EA 81R21 FRE
Recommandations du Gouvernement
canadien au Directeur general en
vue de la preparation du deuxieme
plan a moyen terme de l'U
43247193

BLACK / NOIR	—	BG2507
BLUE / BLEU	—	BU2507
RED / ROUGE	—	BF2507
GREEN / VERT	—	BP2507
GREY / GRIS	—	BD2507
BLUE / BLEU R	—	BB2507
RED / ROUGE X	—	BX2507
YELLOW / JAUNE	—	BY2507
TANGERINE	—	BA2507

DIAN COMPANY LIMITED
CANADIENNE ACCO LIMITEE
CANADA